Le combat de Tara Heuzé-Sarmini,

condamnée pour avoir affiché les insultes sexistes d’un contact sur LinkedIn

SENTIMENT D’INJUSTICE • Tara Heuzé-Sarmini, une entrepreneuse et autrice suivie par 30.000 personnes sur LinkedIn, a partagé l’insulte sexiste reçue après avoir décliné une offre reçue sur ce réseau. Huit jours plus tard, la justice l’a condamnée pour l’avoir rendue publique

T

Elise Martin
Publié le 17/09/2026 à 08h32 • Mis à jour le 17/09/2026 à 10h00

L'essentiel

Tara Heuzé-Sarmini, entrepreneuse et autrice, s’est fait insulter sur LinkedIn après avoir refusé la proposition d’un homme d’entrer dans son écosystème d’entrepreneurs.

Fatiguée du comportement que peuvent avoir certains hommes sur les réseaux sociaux, elle
décide d’en parler.

Huit jours plus tard, elle a été condamnée par le tribunal de Lille.

out commence par une demande de connexion sur LinkedIn. Tara Heuzé-Sarmini, entrepreneuse
et autrice, aux 31.290 abonnés sur cette « communauté professionnelle », est invitée fin août à se
« connecter »à une personne qu’elle ne connaît pas mais avec qui elle a des relations en commun. « Dans ces cas-là, je suis plutôt ouverte car la discussion peut être intéressante professionnellement », détaille-t-elle auprès de 20 Minutes. Alors, elle accepte.

Instantanément après, la fondatrice de l’association Règles élémentaires, qui lutte contre la précarité menstruelle, reçoit un message de cet individu, apparemment généré par intelligence artificielle, pour rejoindre son «écosystème d’entrepreneurs ». « C’était une campagne de prospection très large et clairement pas très bien ciblée », commente-t-elle.

« Toute la toxicité du patriarcat résumée en une phrase »

Elle refuse poliment, faisant remarquer à l’auteur du message le manque de cohérence entre son club et son profil à elle. La réponse, cette fois rédigée à la main, arrive presque aussitôt. L’homme lui réplique qu’il allait créer un « club de con****se » et qu’il penserait à elle en tant qu’ambassadrice, car elle semble « en avoir toutes les caractéristiques ».

Désabusée par la situation, l’entrepreneuse décide de partager leur échange sur son compte pour informer son réseau « des pratiques de cet homme » et afin d’éviter que « d’autres femmes ne se fassent insulter », affirme-t-elle. « A quel moment la personne se dit que c’est ok d’insulter quelqu’un dans un cadre professionnel, après une démarche de prospection qui n’a pas eu la réponse souhaitée? », interroge-t-elle.

Et d’ajouter: « A la fois, c’est un message parmi tant d’autres, et à la fois c’est toute la toxicité du patriarcat résumé en une phrase. » Pour elle, si « personne ne dit rien, ça entretient ce climat d’impunité, ça entretient ce sentiment de toute-puissance chez les auteurs de violences ».

Assignation en justice

Mais l’histoire ne s’arrête pas là. La publication de Tara Heuzé-Sarmini rencontre un large écho avec, ce mercredi, près de 8.300 réactions, 1.200 commentaires et 376 republications, qui sont pour l’immense majorité, des soutiens. Mais plutôt que des excuses, l’homme lui envoie une mise en demeure, puis, une assignation en justice. Le 4 septembre, le tribunal de Lille la condamne donc à 1.500 euros au titre des frais de justice, le retrait du post sous astreinte de 150 euros par jour, sans qu’elle ait pu se défendre à l’audience, tenue à plus de 200 km de son domicile, à Paris.

« J’ai appris qu’une audience s’était tenue la veille du délibéré, grâce à un référé heure à heure, déclare-t-elle. Je ne savais même pas qu’une procédure aussi rapide existait. J’en suis outrée parce que c’est ce qu’il en coûte aux femmes d’exister. » Habituée aux attaques en ligne du fait de son engagement, Tara Heuzé-Sarmini dit avoir été frappée par la brutalité et le caractère inédit de cet épisode. « Si j’avais porté plainte pour injure non publique, ça aurait pris des mois, si ce n’est des années, et ça aurait pu être classé sans suite. Et lui, pendant ce temps-là, il aurait pu continuer d’insulter à tour de bras, en toute impunité», observe-t-elle.

Une « procédure-bâillon » dénoncée par les associations féministes

C’est également le constat de la Fondation des Femmes et huit autres associations qui ont publié un communiqué de soutien à Tara Heuzé-Sarmini il y a deux jours. En 48 heures, l’individu a obtenu le retrait d’une publication dénonçant une injure sexiste quand « des victimes de violences conjugales, de viols ou de soumission chimique attendent des mois, parfois des années, une décision de justice », pointent-elles.

Pour elles, cette affaire est une « procédure-bâillon » qui s’inscrit « dans une stratégie plus large de riposte masculiniste face à la parole des femmes et des militantes féministes en ligne ». Selon le rapport annuel du Haut conseil à l’égalité, cité dans le communiqué, le cybersexisme est la première forme de discours de haine sur Internet, et 84 % de ses victimes sont des femmes.

Ne « pas faire justice soi-même »

Consulté par 20 Minutes, maître Alexandre Archambault, avocat spécialisé en droit du numérique, explique que cette rapidité n’a rien « d’exceptionnelle » sur ce terrain précis du droit « même si elle heurte ». « Cette procédure d’urgence, fondée sur l’article 9 du Code civil, protège le droit au respect de la vie privée, explique-t-il. Ce n’est pas réservé aux célébrités, n’importe qui peut y avoir recours. » Et l’avocat est catégorique: republier un échange privé, même pour dénoncer un « comportement odieux », constitue une atteinte à la vie privée, indépendamment de la gravité des propos reçus. Pour lui, utiliser cette procédure est souvent exploitée par les « pervers narcissiques pour faire passer leur victime pour les méchantes ».

Il ajoute: « Le juge des référés est le juge de l’évidence. Il statue sur la base des éléments présentés par les parties. Si la défense ne se manifeste pas, le juge tranche sur la seule base des arguments du demandeur. Mais il n’étudie pas le fond. Ainsi, la justice n’a nullement légitimé le comportement du demandeur, car elle n’est pas rentrée dans la teneur des échanges. Ce qui a fondé sa condamnation, c’est l’article 9 du Code civil mais aussi l’atteinte au secret des correspondances. » En appel, Tara Heuzé-Sarmini pourra
« rétablir une certaine contradiction » et « sa ou son conseil pourra dérouler, comme on a en matière de droit de la presse, qu’on est sur un sujet d’intérêt général avec une base factuelle suffisante et on s’en remet à l’appréciation du juge », développe Alexandre Archambault.

Son conseil à celles qui voudraient dénoncer ce type de comportements? « Surtout ne pas s’autocensurer, elles sont parfaitement légitimes à dénoncer ces comportements mais en évitant des erreurs qui peuvent être utilisées par les adversaires », dit-il. En résumé, partager les faits mais en anonymisant l’auteur. « Si vous êtes victime d’insultes, vous pouvez vous tourner vers des associations d’aide aux victimes, ou aller aux permanences gratuites, car il y a souvent matière à engager les responsabilités de ces individus sur le terrain du civil plutôt qu’au pénal, affirme-t-il. Sauf si on s’attaque à vos proches ou que c’est répété, bien sûr. »

Notre dossier sur le sexisme

La date de l’appel n’est pas encore connue, indique Tara Heuzé-Sarmini. Une cagnotte en ligne, destinée à l’aider à financer ses frais de défense, approchait les 32.000 euros mercredi soir. Elle a indiqué qu’un
éventuel surplus serait reverséà la Fondation des femmes pour venir en aide à d’autres victimes de
procédures similaires. Car, comme l’a conclu cette association, cette affaire est un enjeu qui dépasse le
cas de Tara Heuzé-Sarmini: « C’est celui de toutes les femmes qui veulent pouvoir parler sans craindre
d’être, à leur tour, condamnées. »

À lire aussi

Les + lus

Voir les articles les + lus

Le Direct

Voir plus d'articles

Actualité

Voir plus d'articles

Divertissement

Voir plus d'articles

Sport

Voir plus d'articles

Tara Heuzé-Sarmini, entrepreneuse à impacts et autrice, a été condamnée pour avoir affiché l'homme qui l'avait insultée sur LinkedIn après avoir refusé son invita‐ tion à rejoindre son réseau. Illustration. - Freepik

Les + lus Société

Actualité Société

KARMA POLICE

Ciao l’anonymat! Ces créatrices de
contenus qui affichent (avec humour)
leurs haters

HABITUDE

Salomé Saqué dénonce le
cyberharcèlement qu’elle subit,
devenu « routinier »

Société LinkedIn Victime Violences sexuelles et sexistes Sexisme Cyberharcèlement

1

MENACES AMÉRICAINES
L’UE propose au Canada de devenir « membre associé», Trump furieux

2

FRAPPES IRANIENNES

Des photos de soldats dévoilent d’importants dégâts sur les bases américaines

3

CHUTE FATALE AU CERVIN

La famille de Kalie McCrystal fait ses adieux à la traileuse canadienne

4

POLÉMIQUE
« Complément d’enquête » met en cause Nuñez sur l’affaire de drogue visant Rima Hassan

5

PESTICIDES

Leclerc et Intermarché rappellent en urgence des légumes partout en France

TEST PRODUIT • 23 juil. 2026

Test Dreame X60 Pro Ultra: La puissance extrême à l’épreuve du quotidien

PAS DE VICTIMES

En Loire-Atlantique, le GIGN
interpelle un forcené qui
tirait à son domicile

AVERTISSEMENTS

Nouveaux blocages de
pêcheurs près de Sète et
Nice avant une réunion avec
la ministre

TRISTE ANNIVERSAIRE

Une boutique lilloise se fait
voler pour 40.000 euros de
cartes de collection

10:59

OUPS

L’équipe de France change
déjà de podologue à cause
d’une sortie médiatique

AUTO

Nissa

un d mon

PAS DE VICTIMES

En Loire-Atlantique, le GIGN
interpelle un forcené qui
tirait à son domicile

AVERTISSEMENTS

Nouveaux blocages de
pêcheurs près de Sète et
Nice avant une réunion avec
la ministre

TRISTE ANNIVERSAIRE

Une boutique lilloise se fait
voler pour 40.000 euros de
cartes de collection

AUTO

Nissan va lancer en Europe

un de ses best-sellers mondiaux

DRAM

Un h
rend
pom
Giro

POP ART

Mort de Peter Max, figure de
l’art psychédélique et
célèbre pour sa pochette des
Beatles

MONDE PARALLÈLE
La réalité virtuelle célèbre
les 140 ans de la Statue de la

Libertéà Orsay

DÉJÀ CULTE

« Teenage Sex And Death At
Camp Miasma », le film le
plus queer de l’année

01:26

POLÉMIQUES
Roger Waters clashe Ed
Sheeran après l’éviction de
Macklemore de sa tournée

DÉME
Pierc

Mirr Hard

10:59

OUPS

L’équipe de France change
déjà de podologue à cause
d’une sortie médiatique

02:56

POLITIQUE

Teddy Riner angoissé par la montée de l’extrême droite
en France

RECORD

Le Stade Rennais entretient

la triste légende de Franck
Haise en Ligue Europa

07:20

RELÂCHEMENT
Avertissement sans frais
pour les Bleus du volley,
battus par la Roumanie

BON P

À qu

chaîn Mars

Partenaires

Sportune Bébés et Mamans Minutes Maison

SPORT BUSINESS

Besiktas – OM. Les prédictions
du choc selon Opta

SPORT BUSINESS

RC Strasbourg,
Chelsea. Todd Boehly
et Mark Walter ne…

SPORT BUSINESS

Les 50 joueurs les mieux payés de la

Serie A cette saison…

BÉBÉ

Reprendre le sport après la
rentrée: un mois après,
comment tenir la motivation…

BÉBÉ
Allocations familiales
de septembre 2026:
les montants et la…

BÉBÉ

OK!Resto: l'appli qui
vous fait dénicher LE
restaurant kids-…

MAISON

J’ai fait poser des dalles crème
sur toute ma terrasse juste pour en finir avec le béton gris: tro…

MAISON

J’ai laissé la vigne
vierge recouvrir tout
le pignon juste pou…

MAISON

On s’obstine tous à
caler des boudins de
tissu au bas des…

Nos applications

Découvrez l‘ensemble de nos applications 20 Minutes !

Télécharger sur
App Store

Télécharger sur
Google Play

Archives

2026 2025 2024 2023 2022 2021

2020 2019 2018 2017 2016 2015

2014 2013 2012 2011 2010 2009

2008 2007 2006

Actualité

Société
Faits divers
Politique
Monde
Santé
Justice
Fact checking
Les plus partagés

Services

Horoscope
Horoscope chinois
Sportune
Minutes Maison
Cuisine d'Annie
Bébés et Mamans
Journal des Seniors
Mes notices
Infos trafic
Programme TV

20 Minutes

Nos offres d'emploi
20 Minutes Média
Charte commentaires

Jeux en ligne

Mots fléchés
Solitaire
Mots croisés
Puzzle

Mots coupés
Sudoku
Anagrammes

Shopping

Guide d'achat
High-Tech
Bons plans
Loto FDJ

Smartphones
Soldes
Black Friday
French Days

Coupe du Monde
2026

Résultats
Calendrier
Classement
Classement meilleur
buteur

Plan du site • Notre charte • Archives • Publicité • Mentions légales • CGU • CGV • Protection des données personnelles • Accessibilité : partiellement conforme • Gestion des cookies • Supprimer les cookies publicitaires éditeur • Nous contacter • Choix de consentement

© Copyright 20 Minutes
La fréquentation de 20 Minutes est certifiée par l‘ACPM

Menu

Actualité Locales Divertissement Sport High-Tech Planète Instant Animaux Gaming Vie Pro Co

Vous prendrez bien un cookie ?

Merci de lire 20 Minutes !
Nous respectons votre vie privée et c’est grâce à la publicité que nous vous permettons de recevoir à chaque instant une information de qualité gratuitement.

Nos 195 partenaires et nous sollicitons votre consentement afin de stocker et d'utiliser des informations non sensibles sur votre appareil, comme des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil, et traitons vos données à caractère personnel telles que votre adresse IP ou des identifiants publicitaires pour les finalités suivantes : l’amélioration de votre expérience utilisateur, l'interaction avec les réseaux sociaux et avec des services proposés par des tiers, l’utilisation d’identifiants publicitaires (dont First-id), l’affichage de publicités personnalisées à partir de votre navigation et de données renseignées ou déduites sur votre compte utilisateur si vous en possédez un, l'affichage de publicités et de contenus personnalisés de tiers, l'affiliation, la mesure de performance, d'audience, des publicités et du contenu et le développement de produits.

Vous pouvez donner votre consentement spécifique pour utiliser des données de géolocalisation précises et analyser activement les caractéristiques de l'appareil pour l'identification.

En cliquant sur "Accepter et continuer", vous soutenez le travail de notre rédaction et vous consentez aux finalités ci-dessus conformément à nos politiques Cookies et Données personnelles. À tout moment, vous pouvez modifier vos choix cookies ou retirer votre consentement en bas de nos pages, en utilisant le lien “Choix de consentement”. Vous pouvez également refuser les cookies et choisir notre service d’abonnement à 1,99 euros par mois, pour naviguer sans cookies publicitaires de tiers.

Réglages Refuser et s'abonner Accepter et fermer